

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Délibération N° DE 034 2026

OBJET :
Dossier FDSR 2026

Le un juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 23 juin 2026, s'est réunie en session ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Antoine PINARD.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (11) : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Catherine CORDEIRO, Benjamin PLAT, Annabelle PINAULT, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Procurations (2) : Thierry GARRIDO représenté par Lydie JARRIGE, Sandra MOREL représentée par Céline BELSOEUR

Absents et Excusés (2): Benoit BAROT, Pascale DELAUNAY

Secrétaire de séance : Lydie JARRIGE

Objet : Dossier FDSR 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier FDSR pour 2026. Il rappelle que le FDSR est le fonds départemental de Solidarité Rurale. Il propose de déposer une demande de subvention pour 2026 pour l'achat de la boulangerie, la réfection de la toiture et la réfection de la toiture du foyer rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déposer une demande de subvention au titre du FDSR

Le financement s'établira comme suit:

Montant HT du projet: 123 648.56 €

Subvention FDSR (20%): 24 729.00 €

Solde par autofinancement: 98 916.56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec voix pour, contre, abstentions

ADOpte l'opération;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel;

DE_034_2026

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions;

AUTORISE le maire a signer tout document relatif a cette opération.

Résultats du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à CLERE-LES-PINS

Antoine PINARD
Président de séance



Lydie JARRIGE
Secrétaire de séance

